

# LA LOCATION ACCESSION

## Le principe

La location-accession est une formule d'accès progressive à la propriété. Dès la remise des clés, vous occupez votre logement et vous versez une redevance composée d'un loyer et d'une part d'épargne.

A l'issue d'une période de location minimum (6-8 mois) et dans le respect des délais convenus au contrat, vous devenez propriétaire.

## Les garanties

Vous bénéficiez d'une **double sécurisation** en cas de changement de vie familiale ou professionnelle durant les 15 premières années.

- ◆ **Une garantie de rachat du logement** au prix auquel vous l'avez acheté pendant les 5 premières années et les 10 années suivantes avec une diminution de 2.5% par an.
- ◆ **Une garantie de relogement** (sous condition de ressources PLUS).



## Les avantages

Ce dispositif offre notamment les avantages suivants :

- ◆ Une **TVA réduite à 5,5%** (au lieu de 20%)
- ◆ Une **exonération de taxe foncière** sur la propriété bâtie pendant 15 ans
- ◆ **Pas de double loyer**, aucune avance de trésorerie, pendant la construction
- ◆ **Constitution d'une épargne**, à déduire de son achat
- ◆ Une **sécurisation de son achat** par des garanties (rachat, relogement, revente)

## Les conditions

Dans le cadre de leur habitation principale, tous les ménages ayant des **revenus inférieurs aux plafonds ci-dessous** peuvent bénéficier de la location-accession (revenu fiscal de référence N-2).

| NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT | PLAFOND DE RESSOURCES PSLA 2022 ZONE B ET C |
|--|---|
| 1  | 26 921 €                                    |
| 2  | 35 899 €                                    |
| 3  | 41 525 €                                    |
| 4  | 46 014 €                                    |
| 5 et +                                   | 50 489 €                                    |

### Saint-Nazaire

30 av. Léon Blum  
02 40 22 98 76  
contacts@groupeciscn.fr

### Nantes

14 bd des anglais  
02 40 40 25 00  
nantes@groupeciscn.fr